



Le mot du Président de la CLE



Après son approbation en décembre 2017 et la validation du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) en juillet 2018, le SAGE Authion entre maintenant dans sa mise en œuvre opérationnelle.

Le 5 novembre dernier a marqué le lancement officiel de cette nouvelle étape avec leurs signatures en présence de Messieurs les sous-préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, des élus du territoire et des différents acteurs qui accompagnent l'Entente Interdépartementale Authion et le SMBAA, en tant qu'ancienne et nouvelle structure porteuse du SAGE.

Il s'agit désormais d'animer, de coordonner et de mettre en synergie plusieurs programmes d'actions portées par différents maîtres d'ouvrage (CRBV, Contrats Territoriaux, programme européen LIFE et Appels à Projets Biodiversité).

Un nouveau Contrat Territorial Gestion Quantitative, outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, est en cours d'élaboration. Les premières phases de diagnostic agricole de territoire et d'écriture des actions à mener ont été présentées en comité de pilotage et en CLE au cours de l'été 2018. La rédaction finale et la validation des actions retenues sont en cours.

Vous retrouverez l'ensemble des documents des contrats opérationnels sur le site internet du SAGE. www.sage-authion.fr/

Très bonne lecture,

Jeannick CANTIN,
Président de la Commission Locale de l'eau.

Xavier DUPONT, Denis LAIZE, Patrice PEGE,
Vice-Présidents.

GOUVERNANCE

GEMAPI : Organisation du SMBAA depuis le 1^{er} Janvier 2019

Janvier 2019

Issue de la loi MAPTAM de 2014 et revue par la loi NOTRe, la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » est devenue obligatoire pour le bloc communal au 1^{er} janvier 2018 et doit être exercée par des intercommunalités à fiscalité propre. Celles-ci peuvent ensuite en retransférer tout ou partie aux syndicats de rivière existants.

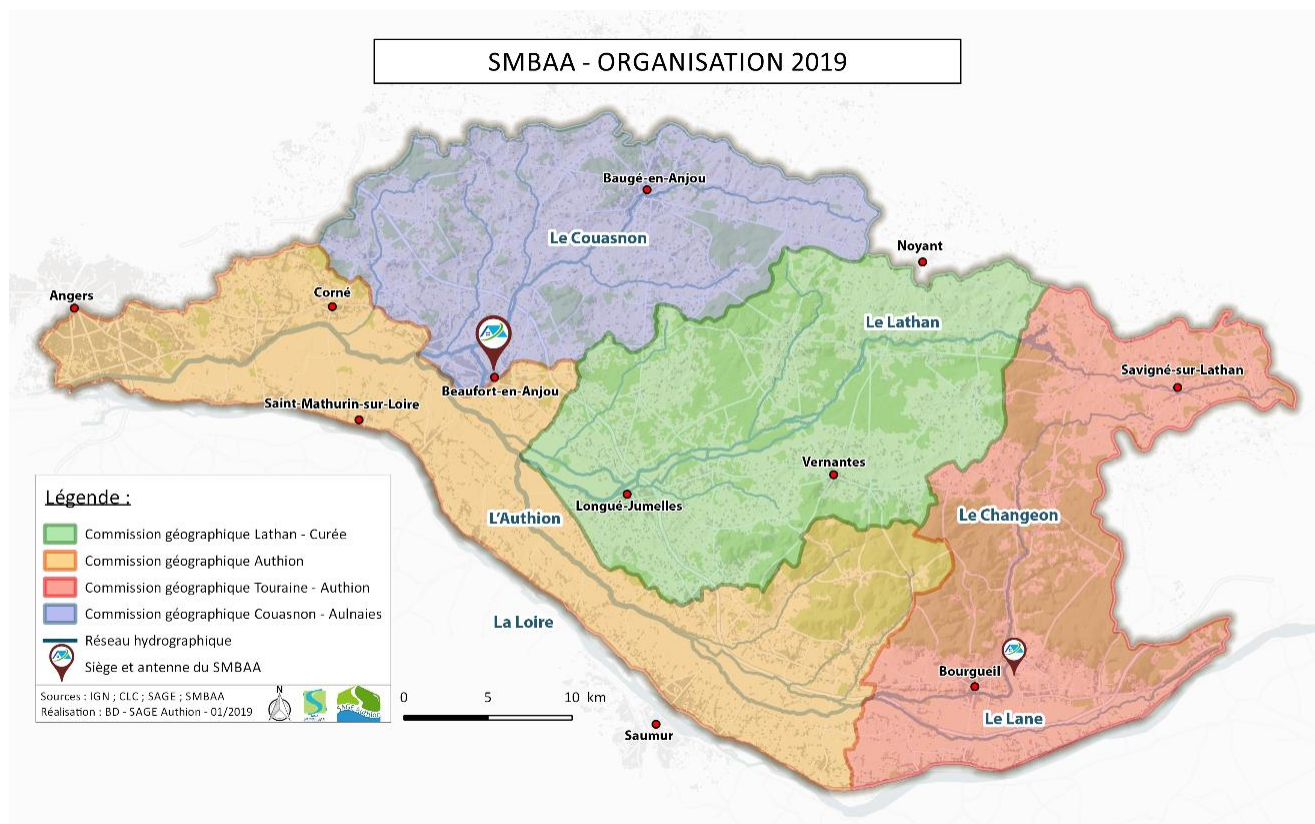
L'étude d'assistance organisationnelle, juridique et financière à la création de la structure gestionnaire du bassin de l'Authion, lancée en Janvier 2018 dans le cadre de cette réglementation, est finalisée et a abouti à l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion (SIACEBA, compétent sur la partie tourangelles du bassin) au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA).

Le périmètre du SIACEBA a servi de base pour la création d'une 4^{ème} commission géographique sur le bassin versant de l'Authion à l'instar de celles déjà existantes au sein du SMBAA :

- Commission Lathan/Curée
- Commission Couasnon/Aulnaies
- Commission Authion
- Commission Touraine Authion

Le bassin versant de l'Authion étant relativement étendu, une antenne a été maintenue en Indre-et-Loire pour accueillir le personnel de l'ex-SIACEBA. Cette configuration, qui a pris effet au 1^{er} Janvier 2019, doit permettre de maintenir un lien avec les riverains, les acteurs et les élus locaux tout en travaillant de concert et en transversalité sur les différentes thématiques du territoire.

Organisation du SMBAA



L'AUTHION ET SES AFFLUENTS COURS D'EAU ET MILIEUX ASSOCIES

MISE EN ŒUVRE DU SAGE AUTHION

**Cérémonie de signature du SAGE de l'Authion et du 1^{er} Contrat
Régional de Bassin Versant de l'Authion (CRBV)**

Novembre 2018

Le lundi 5 novembre 2018 à Saumur, la Commission Locale de l'Eau de l'Authion (CLE), le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) et L'Entente Interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion ont présenté le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Authion lors de la cérémonie de signature en présence des représentants des Préfecture de Maine-et-Loire et d'Indre-et Loire, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

Signature du SAGE de l'Authion

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE de l'Authion, Bernadette DORET, Directrice de la Délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Marie-Pierre MARTIN, Présidente de l'Entente Interdépartementale, Patrice PEGE, Président du SMBAA, ainsi que Jean-Yves HAZOUME, sous-préfet de Saumur et Samuel GESRET, sous-préfet de Chinon, ont signé le SAGE de l'Authion.

Approuvé par l'Arrêté inter préfectoral du 22 décembre 2017, il est désormais porté par le SMBAA qui en assure l'animation et la coordination depuis le 1^{er} janvier 2019.

Signature du 1er Contrat régional de bassin versant Authion

Patrice PEGE, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA), Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE de l'Authion et Laurent GERAULT, Vice-Président Environnement, transition énergétique et croissance verte et logement de la commission territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement, ont signé le Contrat Régional de bassin versant de l'Authion pour la période 2018-2020.

Adopté par la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 13 juillet 2018, le programme d'actions 2018-2020 est le 1^{er} CBRV pour le bassin versant de l'Authion. Il est porté par le SMBAA qui en assure l'animation et la coordination.

Le programme d'actions porte sur un montant d'opérations de 3 550 000 € et mobilise 17 maîtres d'ouvrages sur 33 actions. Ce programme met l'accent sur la gestion quantitative de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, l'amélioration de la qualité des eaux et la prévention des inondations.



Qualité des eaux : Fin de l'utilisation des pesticides pour les particuliers

1^{er} janvier 2019

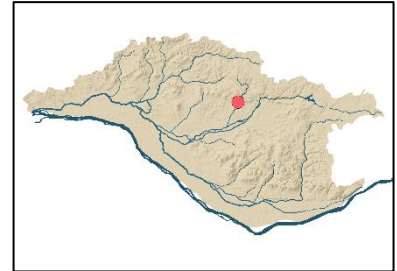
Depuis le 1^{er} janvier 2019, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de pesticides de synthèse pour un usage non professionnel sont désormais interdites. Aussi, les particuliers ne peuvent plus détenir et utiliser des pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts. Les détenteurs de pesticides de synthèse sont invités à rapporter leurs bidons, qu'ils soient vides ou pleins, gratuitement en déchetterie afin qu'ils puissent suivre la filière de traitement adaptée.

TRAVAUX COURS D'EAU

Mouliherne : Restauration de la continuité écologique de la Riverolle. Lancement de la première opération sur le contournement du Moulin du Gué Haslé

**Septembre-Novembre
2018**

Après une importante concertation, l'étude pour la restauration de la continuité écologique de la Riverolle s'est finalisée par l'accord de 4 propriétaires d'ouvrage, qui sans obligation réglementaire, ont décidé de privilégier le bon fonctionnement de leur cours d'eau. Le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents a donc établi un programme de travaux qui s'étale sur 3 ans.



La première action, lancée au mois de septembre 2018, consiste à dériver le cours de la Riverolle par les terrains communaux qui jouxtent le plan d'eau de la Louisière afin de contourner l'ouvrage du Moulin du Gué Haslé, aujourd'hui infranchissable. Une rivière de 350 mètres linéaires a donc été créée à partir d'un fossé communal existant en modifiant son gabarit, sa sinuosité et sa granulométrie.

Le bief du Moulin est toujours alimenté et les débits de la Riverolle sont répartis grâce à des seuils en enrochements qui permettent une répartition équitable entre les deux bras en période normale et une répartition favorable au bras de contournement (75%/25%) en période d'étiage. Ainsi la libre circulation des poissons est assurée de manière constante tout au long de l'année.

Les travaux se sont déroulés sur 2 mois et se poursuivront en fin de printemps 2019 pour réaliser les derniers ajustements. Ils seront suivis à l'été 2019 par les travaux de contournement de 2 autres moulins et l'arasement des ouvrages du plan d'eau des Auberts. En parallèle, la concertation se poursuit pour arriver, à terme, à une continuité écologique sur la plus grande partie de la Riverolle.

Ces travaux bénéficient d'un financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional des Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant de l'Authion.

L'ouvrage du Gué Haslé



Le bras de contournement



Site d'implantation du contournement du Gué Haslé

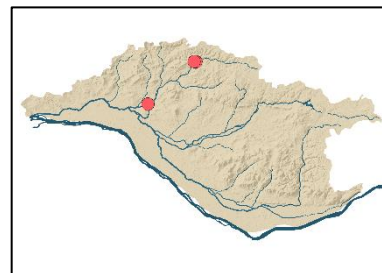


Le seuil de répartition



Amélioration de la gestion hydraulique du Couasnon

Le SMBAA gère plusieurs ouvrages hydrauliques (vannes), en secteur urbain, qui permettent de réguler le niveau de l'eau du Couasnon. Ces ouvrages gérés aujourd'hui manuellement nécessitent une vigilance importante et une intervention parfois rapide en cas d'épisodes de pluies intenses.



Dans l'optique d'améliorer et sécuriser la gestion de ces ouvrages ainsi qu'améliorer la prévision des crues et la connaissance du fonctionnement hydrologique du Couasnon, le SMBAA a décidé :

- **D'automatiser les vannes de décharge des moulins de Baugé (Baugé-en-Anjou) et de Gée (Beaufort-en-Anjou) :** Des sondes mesureront en continu les niveaux d'eau à l'amont des ouvrages. Elles transmettront leurs informations à des automates qui ordonneront les ouvertures et les fermetures des vannes, en fonction des variations du débit du Couasnon, de manière à maintenir les cotes réglementaires des moulins.
- **D'installer un dispositif de mesure des niveaux d'eau et d'alerte en cas de crue, au niveau du pont de la Départementale 938 (Baugé-en-Anjou) :** Un radar fixé au pont mesurera en continu les niveaux d'eau du Couasnon. Les informations recueillies seront transmises à un automate. Ce dernier alertera le Syndicat en cas de dépassement d'un seuil critique, ce qui permettra d'être informé de la nécessité d'ouvrir une vanne située à proximité du pont. Les données de hauteurs d'eau seront également archivées pour mieux connaître le fonctionnement hydrologique du Couasnon.

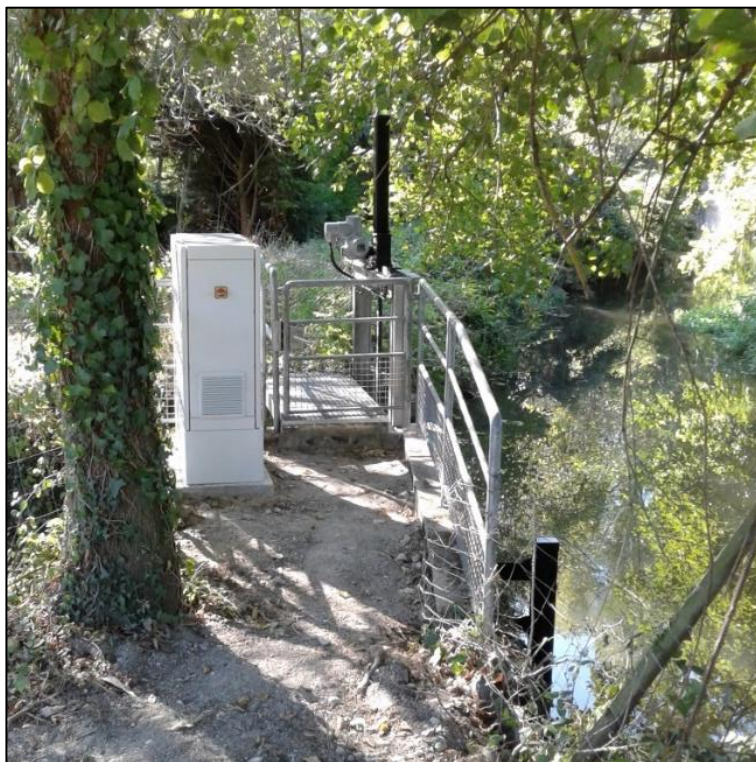
Les travaux confiés aux entreprises la VERCHENNE et la SAUR sont actuellement en cours.

Cette opération bénéficie d'un financement du Conseil Régional des Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant de l'Authion.

Pont de la D938



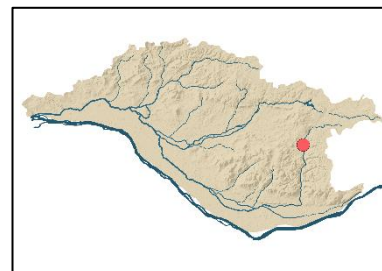
Vanne de décharge du moulin de Gée



Vannes de décharge du moulin de Baugé (Baugé en Anjou)



Ce ruisseau, long de 150m, traverse le bourg de Gizeux et alimente son lavoir. Le creusement et l'élargissement de son lit par curage ont eu pour conséquence son envasement et un développement important de lentilles d'eau l'été sur presque toute sa surface. Les travaux, lancés en septembre 2018, consistent en la reconstitution de son lit par recharge granulométrique et le rétrécissement du lit d'étiage par talutage des berges, création de banquettes et de radiers. Ainsi, il est redonné au ruisseau un tracé sinueux et une dynamique permettant le transit de la vase. De plus, les habitats pour la faune et les faciès d'écoulement sont diversifiés.



Par ailleurs, deux objectifs s'ajoutent à celui de redynamiser le ruisseau. Le premier est pédagogique afin de montrer un exemple de restauration de l'hydro-morphologie d'un cours d'eau en cœur de bourg. Le second est sécuritaire afin de limiter le risque d'accident en restaurant des berges à pente douce et en limitant la hauteur de vase.

Au printemps dernier, la commune a procédé à la suppression du fond du lit bétonné juste en aval du lavoir sur 20m afin de retrouver le lit d'origine. Enfin, l'ouverture en hiver du lavoir permettra d'augmenter le transit sédimentaire rétabli grâce aux travaux.

Ces travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Avant travaux



Après travaux



SUIVIS COURS D'EAU

Les Ponts-de-Cé : Suivi de la population piscicole de l'Authion

Septembre 2018

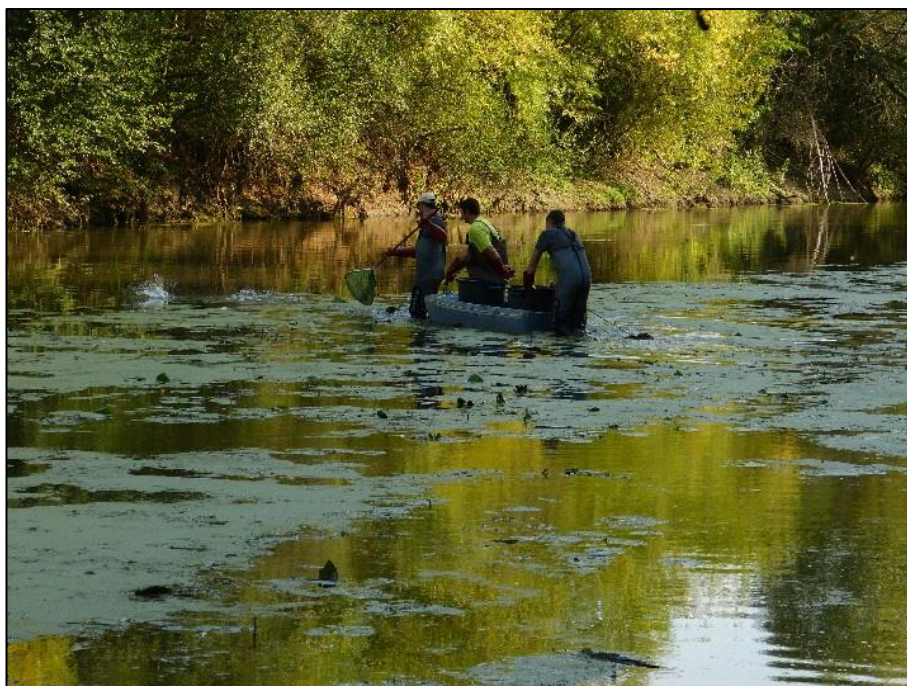
Le 29 septembre 2018, une pêche électrique a été réalisée dans l'Authion, en aval du Pont Bourguignon aux Ponts-de-Cé. Dans l'optique d'améliorer les connaissances piscicoles sur le bassin de l'Authion et plus spécifiquement dans le Val d'Authion – aussi appelé Réseau Stratégique du Territoire à Risque Inondation (RSTRI) - des Indices Poissons Rivières (IPR) sont programmés chaque année.

En 2016 et 2017, 4 stations de pêches ont été définies et pêchées. Pour l'année 2018, il était prévu 5 IPR financés par le SAGE Authion (1), le SMBAA (3) et la Fédération de pêche 49 (1) :

- Curée à Longué-Jumelles,
- Authion à Beaufort-en-Vallée (clapet de Porteaux),
- Authion à Beaufort-en-Vallée (amont du clapet de Porteaux),
- Lathan à Longué-Jumelles,
- Authion aux Ponts-de-Cé (aval du Pont Bourguignon).

Pour la campagne 2018, les résultats varient de la classe « médiocre » (Lathan et Curée) à « mauvaise » (Authion). Les résultats détaillés seront joints au rapport annuel qualité du SAGE de l'Authion dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Pêche électrique à l'aval du Pont Bourguignon





La plupart des travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Régions Pays-de-la-Loire et Centre Val de Loire ainsi que les Départements.

AELB : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

Etat : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Région Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.fr/>

Région Centre Val de Loire : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil.html>

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire : <http://www.departement-touraine.fr/>

Conseil Départemental de Maine-et-Loire : <http://www.maine-et-loire.fr/>



Qualité de l'eau
au service
du développement durable

